



**PRÉFET
DE LA MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R02-2024-114

PUBLIÉ LE 28 MARS 2024

Sommaire

Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités / Secrétariat

R02-2024-03-27-00002 - Arrêté portant agrément de l'association des consommateurs - Association des consommateurs du François (1 page)

Page 3

Direction de l'économie, de l'emploi, du travail
et des solidarités

R02-2024-03-27-00002

Arrêté portant agrément de l'association des
consommateurs - Association des
consommateurs du François



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Arrêté portant agrément de l'association de consommateurs :
ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS DU FRANCOIS**

LE PRÉFET

Vu le code de la consommation, notamment ses articles L811-1, L811-2 et R811-1 à R811-7;

Vu l'arrêté du 21 juin 1988 relatif à l'agrément des organisations de défense de consommateurs ;

Vu le décret du Président de la République en date du 29 juillet 2022 nommant Monsieur Jean-Christophe BOUVIER, préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique à compter du 23 août 2022 ;

Considérant la demande d'agrément déposée par l'ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS DU FRANCOIS, 22 rue Elphège Mélan 97240 Le François ;

Considérant l'avis favorable de Monsieur le Procureur Général près la cour d'Appel de Fort-de-France ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

L'agrément est accordé à l'ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS DU FRANCOIS (ADCF) en application des articles L811-1, L811-2 du code de la consommation pour une durée de 5 ans, à compter de la date du présent arrêté.

Article 2:

La Secrétaire Générale de la Préfecture, les Sous-préfets des Arrondissements du Marin, de la Trinité et de Saint-Pierre, le Directeur de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la Martinique.

Fort de France, le **27 MARS 2024**

Le Préfet de la Martinique

Jean-Christophe BOUVIER